

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires, ainsi qu'à toute personne en charge de la gestion des risques ou du reporting dans les organismes d'assurances qui souhaite en comprendre les enjeux et les approfondir.

Pour obtenir quoi ?

Assumer la fonction clé actuarielle dans toutes ses dimensions. Piloter les travaux actuariels requis par Solvabilité 2. Rédiger le rapport actuariel destiné à la Direction, aux instances de gouvernance et à l'ACPR, et réaliser les analyses en amont.

Quels objectifs pédagogiques ?

Répondre aux attendus de la réglementation.

Conduire les travaux nécessaires à l'élaboration des avis actuariels.

Synthétiser les constats et recommandations issus des analyses actuarielles.

Quelles méthodes mobilisées ?

Exposé sur les techniques et la réglementation, illustration par des exemples.

Quels sont les prérequis ?

Connaissance des notions générales de comptabilité et de l'environnement assurantiel.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Réglementation Solvabilité II

- Gouvernance et fonctions clés
- Missions de la fonction clé actuariat
- Exigences en matière de Qualité des données
- Exigences de reporting

Coordination du provisionnement technique

- Attendus techniques
- Calcul des provisions techniques prudentielles
- Analyses des provisions de primes et de sinistres
- Etablissement du dossier sur le provisionnement

Avis sur la souscription

- Analyses sur les souscriptions et les tarifs
- Rédaction du rapport

Avis sur la réassurance

- Analyses techniques sur la réassurance, les provisions cédées
- Analyses sur la qualité des réassureurs
- Rédaction du rapport

Contribution à l'ORSA

- Travaux à réaliser
- Prise en compte des Management Actions
- Reporting

Prise en compte de la durabilité

- Point réglementaire
- Intégration dans les différents thèmes

Rapport annuel d'activités

- Points à relever
- Échanges avec les instances de gouvernance

L'actuaire au cœur du dispositif Solvabilité II

- Le rôle central de la Fonction clé actuariat
- Le pilotage des fonds propres

Qui anime cette formation ?

Didier MERCKLING,

Membre actif de l'Institut des actuaires, préside la commission IARD. Pendant plusieurs années détenteur de la fonction clé actuariat de Smacl Assurances, il a occupé des fonctions d'actuaire (Winterthur), d'auditeur et de contrôleur interne (Groupama-Gan), de souscripteur en réassurance (SAFR) et de directeur technique (Smacl).



La formation en pratique...

Quand et où ?

22 novembre 2024

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20%, soit 1 620 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de stage, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.

01 44 51 04 00
info@caritat.fr